REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

CENTRE NATIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE

DIRECTION GENERALE

CNTS
Centre National de Transfusion Sanguine
NBTS
National Blood Transfusion Service

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

NATIONAL BLOOD TRANSFUSION SERVICE

HEAD OFFICE

DECISION N° 007 /D/CNTS/DG/DRHFP/SDRFP/SMP/BPAO/2026 du 23 NOV 2026,
Portant attribution de la Lettre Commande N°004/AONO/CNTS/DG/DRHFP/SDRFP/SMP/CIPM/2026 relative à la fourniture des réactifs et consommables au Centre National de Transfusion Sanguine, passée après Avis de Demande de Cotation N°01/ADC /CNTS/DG/DRHFP/SDRFP/SMP/CIPM/2026 du 23 octobre 2026, en procédure d'urgence. FINANCEMENT : BF CNTS EXERCICE 2026.

LE DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE NATIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE,

Vu la Constitution ;
Vu la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat du Cameroun et des autres entités publiques ;
Vu le décret n°1977/041 du 03 février 1977 fixant les attributions et l'organisation des contrôles financiers ;
Vu le décret n°2012/074 du 07 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés publics ;
Vu le décret N°2019/067 du 12 février 2019 portant organisation et fonctionnement du Centre National de Transfusion Sanguine ;
Vu décret 2012/076 du 08 mars 2012, modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2011/048 du 23 février 2011 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
Vu le décret n°2013/159 du 15 mai 2013 fixant le régime particulier du contrôle administratif des finances publiques ;
Vu la loi n°2017/021 du 20 décembre 2017 portant La Loi n°2018/021 du 28 décembre 2018, portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2019
Vu le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011, portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu l'arrêté N°00000001/A/MINMAP du 31 janvier 2022 portant création d'une Commission Interne de Passation des Marchés auprès du Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS)
Vu la décision n°00000432/CAB/MINMAP du 22 août 2022 portant nomination de Madame DJOMESSOM Amélie Catherine, Epse YONGA en qualité de Présidente par intérim de la CIPM du Centre National de Transfusion Sanguine ;
Vu la décision n°005-26/D/CNTS/DG/DGA/DRHFP du 10 février 2026 constatant la composition des Commissions Interne de Passation des Marchés auprès de Centre National de Transfusion Sanguine, au titre de l'exercice 2026 ;
Vu la Circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2026 ;
Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés issue de la lettre N°001/L/P-CIPM/CNTS/Sec du 12/11/2026.

DECIDE :

Article 1er : L'entreprise MEDIFF CAMEROUN SARL, Tél : 658 92 17 46, N°R.C : RC/YAO/2019/B/611 du 18/07/2019, N° Contribuable : M071913914934G est, pour compter de la signature de la présente décision, attributaire de la Lettre Commande relative à la fourniture des réactifs et consommables au Centre National de Transfusion Sanguine, passée après Avis de Demande de Cotation N°01/ADC /CNTS/DG/DRHFP/SDRFP/SMP/CIPM/2026 du 23 octobre 2026, en procédure d'urgence, pour un montant de **dix-huit millions neuf cent quatre-vingt-onze mille trois cent dix-huit (18 991 318) francs CFA TTC** et un délai de Trente (30) jours.

Article 2 : la présente Décision sera enregistrée et publiée dans le Journal des Marchés Publics de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP). /-

Fait à Yaoundé le 23 NOV 2026

Ampliations :
- *MINMAP*
- *ARMP (pour publication au JDM) ;*
- *P/CIPM-CNTS (pour information) ;*
- *SOPECAM*
- *DRMAP-CE / (pour information) ;*
- *Intéressé ;*
- *CHRONO/ARCHIVES (pour mémoire) ;*
- *AFFICHAGE (pour information)*

Le Directeur Général
P. Dr Mbanya